

Mes Médicaments à l'Hôpital

Lorsque je suis hospitalisé, j'apporte mes médicaments et mes ordonnances

Que dois-je faire de mes médicaments lorsque je suis hospitalisé ?

- Munissez-vous de vos ordonnances les plus récentes (Médecin traitant et/ou Médecin spécialiste) correspondant à l'ensemble des médicaments que vous prenez actuellement. Si votre hospitalisation n'était pas prévue, demandez à l'un de vos proches de les apporter.
- Remettez vos ordonnances au médecin de l'unité et indiquez-lui tous les médicaments que vous prenez, y compris les médicaments sans ordonnance (phytothérapie, homéopathie, ...)
- Apportez les médicaments que vous prenez régulièrement, afin de permettre au médecin de l'unité de connaître l'ensemble du traitement que vous suivez au domicile.
- Durant votre hospitalisation, votre traitement personnel sera identifié à votre nom, et placé dans un endroit sécurisé du service dans l'attente de votre sortie.

Quel traitement vais-je recevoir pendant mon séjour à l'hôpital ?

- Pendant votre hospitalisation, les médicaments sont fournis par la Pharmacie de l'hôpital. Il est possible que certains de vos médicaments habituels soit remplacés par des médicaments équivalents ou des médicaments génériques, dont l'efficacité est comparable mais qui peuvent être différents par la forme, la couleur, le nombre voire la présentation. Exceptionnellement, vos médicaments personnels peuvent vous être donnés, si la pharmacie de l'hôpital n'en dispose pas.
- À l'hôpital, les médicaments vous sont distribués ou administrés par l'infirmier(e) du service. Ne prenez pas d'autres médicaments que ceux prescrit par le médecin et donnés par l'infirmier(e), y compris de l'homéopathie, de la phytothérapie, ou des médicaments apportés par votre entourage : il peut exister des interactions entre le médicament ou avec votre état de santé qui pourrait entraîner de graves complications.

Je n'ai pas pris les médicaments donnés par l'infirmière, que dois-je faire ?

- Si vous avez des difficultés particulières à avaler un médicament, parlez-en à l'infirmière, au Médecin de l'unité, afin de trouver solution à ce problème.

À la sortie, vais-je retrouver mon traitement habituel ?

- À la fin de l'hospitalisation, le médecin de l'unité rédige une ordonnance de sortie tenant compte de votre état de santé. Le traitement prescrit peut être différent de celui que vous aviez lors de votre entrée. Le médecin vous donnera toutes les explications nécessaires. Il est important de respecter votre prescription de sortie. Ne prenez pas d'autres médicaments sans avis médical.
- De retour à votre domicile, si vous avez des questions sur votre nouveau traitement, contactez votre pharmacien d'officine ou votre médecin traitant

À la sortie, va-t-on me restituer mes médicaments personnels ?

- Vos médicaments personnels vous seront restitués à la sortie, s'ils vous sont toujours prescrits. Les médicaments arrêtés par le médecin de l'unité ne vous sont plus utiles. Pour éviter des erreurs ou confusions, ils seront détruits par l'hôpital, avec votre accord.
- À domicile, s'il vous reste des médicaments qui ont été arrêtés au cours de votre hospitalisation, ils ne vous sont plus utiles. Rapportez-les à votre pharmacien d'officine. Ne les jetez pas vous-même dans votre poubelle ménagère.